



**RESEAUX
D'ELEVAGE**

Lorraine
Alsace
Champagne-Ardenne

Communication des Réseaux d'Élevage

A MENIL-FLIN, près de BACCARAT en Meurthe et Moselle, Bernard SESMAT, Christophe et Valéry GUILLAUME exploitent une ferme de 294 ha avec 761 000 litres de lait, 32 bœufs et 160 ha de cultures de vente. Leur organisation tournante du travail permet de concilier la conduite de l'atelier lait avec une bonne qualité de vie.

Dans une conjoncture de prix très fluctuante et avec une charge de travail importante, certains agriculteurs sont tentés par l'arrêt du lait. Dans ce contexte, les Réseaux d'Élevage ont souhaité vous faire partager des témoignages d'éleveurs qui produisent du lait en dégagant du revenu et avec des conditions de travail acceptables. Dans ce premier article, les trois associés du GAEC du PARADIS témoignent de leur savoir-faire.

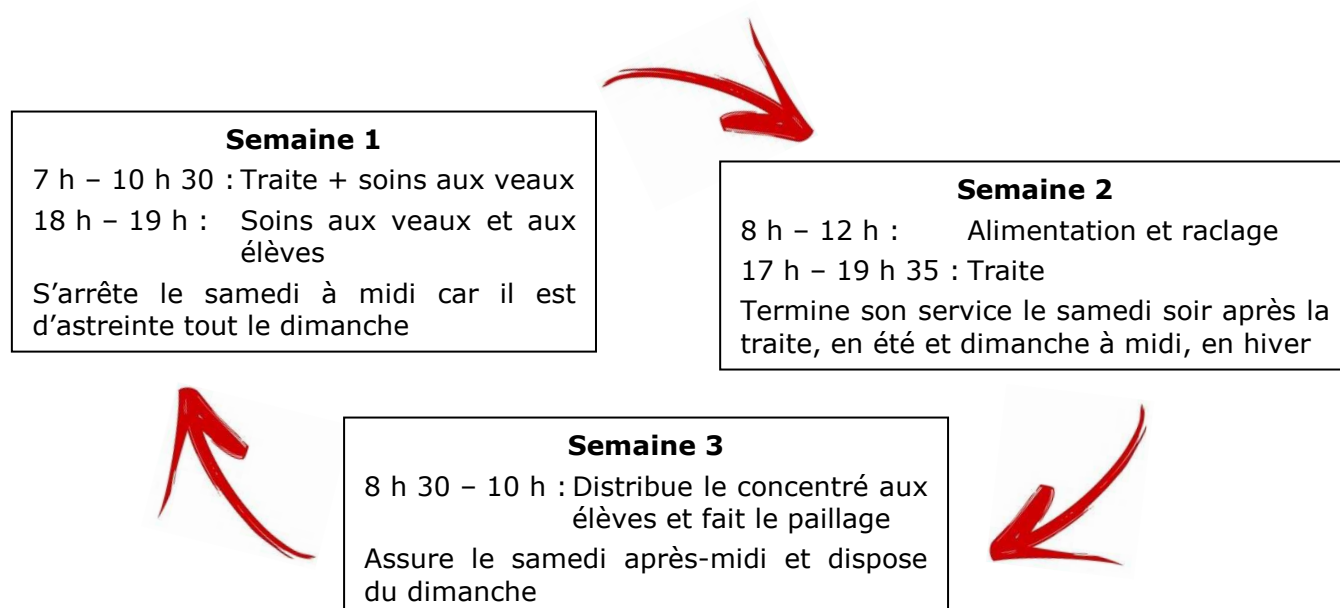
Personne ne voulait traire seul toute l'année !

L'organisation tournante du travail a été adoptée dès le début du GAEC, en 1987. « *Aucun d'entre nous ne voulait assurer la traite 365 jours par an* ». De plus chaque associé aspirait à une certaine qualité de vie. « *Nous souhaitons passer du temps avec nos enfants et nos épouses qui travaillent à l'extérieur* ». Les éleveurs ont alors mis en place une organisation du travail sur trois semaines selon le schéma 1 ci-dessous.

La rotation a lieu le lundi matin. « *Nous sommes contents de changer de rythme de travail, c'est moins monotone* ». Cette organisation permet, en semaine 2 et 3, d'arriver sur l'exploitation entre 8 h et 8 h 30. Le soir, les soins aux animaux ne se prolongent pas au delà de 19 h 30. Suivant les saisons, un à deux dimanche sur trois sont libres. Les associés prennent en moyenne 15 jours de vacances par an.

Les trois associés participent aux travaux culturaux tout en sachant que celui qui est en semaine 3 fait le plus d'interventions. Les responsabilités sont partagés : Bernard assure la gestion des cultures, Valéry la gestion du troupeau et Christophe la comptabilité ainsi que le suivi du matériel. Mais toute décision importante est prise en commun.

Schéma 1 : la répartition des tâches avec salle de traite

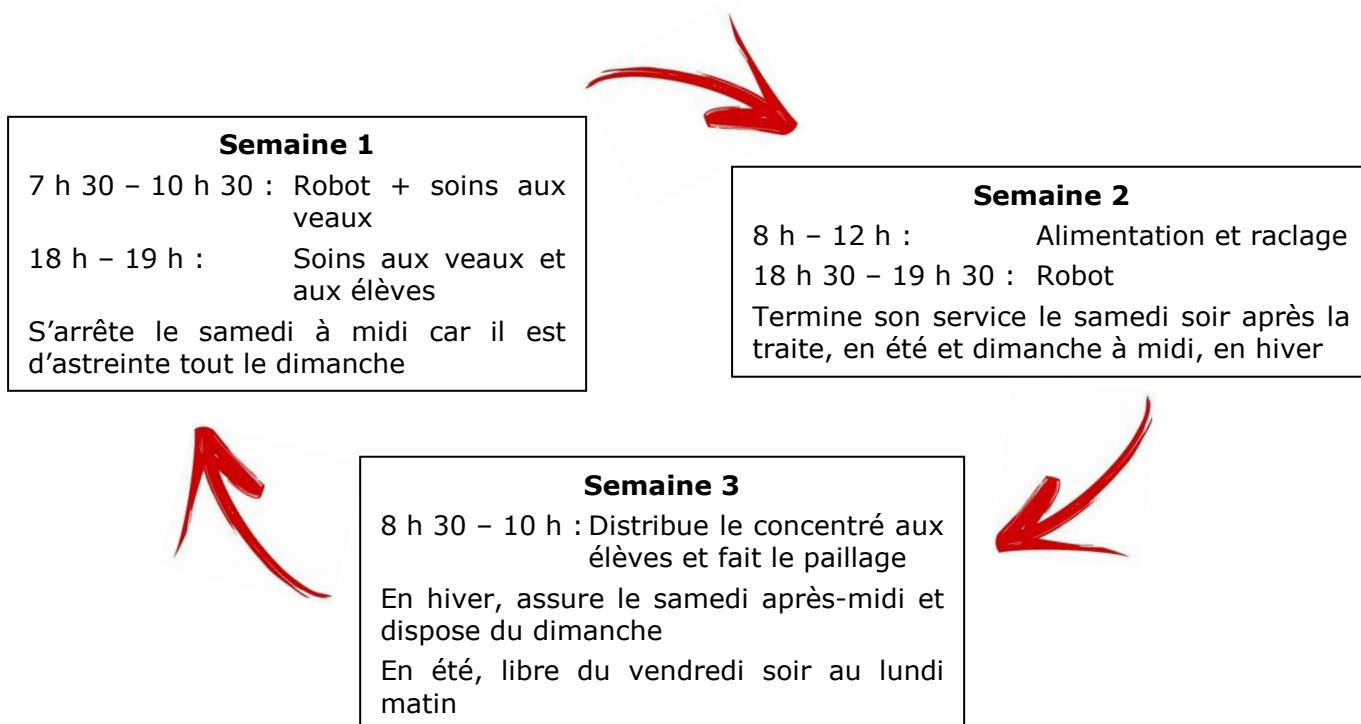


Le robot pour soulager l'astreinte

En 2009, la salle de traite 2 x 5 épis a plus de 20 ans et devient obsolète. « *Nous passons beaucoup de temps pour traire plus de 80 vaches et il fallait envisager de gros travaux d'entretien* ». Dans un même temps, les annuités de mise aux normes arrivent à échéance, les éleveurs optent alors pour l'installation de deux robots de traite afin de soulager davantage leur charge de travail.

Mais cet investissement ne remet absolument pas en cause l'organisation tournante du travail (cf schéma 2 ci-dessous), chacun devant s'impliquer dans le suivi du troupeau laitier avec le robot.

Schéma 2 : la répartition des tâches avec robot



Après quatre de recul, les éleveurs sont satisfaits de leur choix. « *Même si le robot ne nous dispense pas de nous occuper de nos vaches, il a permis de soulager notre charge de travail* ». L'associé, en semaine 1, détient le téléphone avec l'alarme de nuit. Il arrive à 7 h 30 au lieu de 7 h en système traite.

L'associé, en semaine 2, reprend le travail d'astreinte à 18 h 30 au lieu de 17 h. En été, l'associé en semaine 3 est libre du vendredi soir au lundi matin alors qu'il travaillait le samedi, auparavant.

De bons résultats techniques et économiques

Aux dires des trois associés, les limites de ce type d'organisation se situent au niveau de la technicité. « *La non spécialisation ne nous permet pas d'être aussi pointu sur chaque atelier* ». Mais aux regards des résultats techniques et économiques, cette limite semble bien être un avantage. En effet, cette organisation oblige à avoir des itinéraires techniques simples qui sont souvent économes.

La preuve est faite avec ces quelques critères : 8 500 l de lait par vache avec 230 g de concentrés par litre ; EBE de 236 000 € (42 % du produit) ; 170 000 € pour vivre et autofinancer.

Cette organisation tournante a l'avantage d'être équitable pour les trois associés. « *On n'est pas jaloux puisqu'on fait tous la même chose simplement décalée sur trois semaines* ». Pour prévenir toute dérive, Bernard, Christophe et Valéry ont mis en place un système de points comptabilisant chaque demi-journée prise à des fins privés en cours de semaine. Une régularisation est faite tous les six mois. A l'inverse, lorsqu'un associé doit travailler le week-end sur un chantier de récolte, par exemple, son temps d'intervention est comptabilisé et une régularisation est faite en fin d'année.

Finalement, grâce à un système cohérent, des itinéraires techniques simples et une organisation originale du travail, les associés du GAEC du PARADIS ont réussi à concilier élevage laitier et qualité de vie.

Cette organisation du travail présente toutefois une nécessité importante : les associés doivent communiquer quotidiennement. Mais n'est ce pas là la clef de réussite du GAEC du PARADIS où l'on ressent une grande complicité entre les trois associés ?



De gauche à droite, Bernard SESMAT, Christophe et Valéry GUILLAUME

L'équipe des Réseaux d'Élevage Bovins Lait

Pour la Chambre d'Agriculture des Ardennes : Jean-Philippe MOUSSU

Pour l'Institut de l'Élevage : Dominique CAILLAUD

